

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE—DECEMBRE 1916

No XII

M. de Ramesay, lieutenant de Roi à Québec, après 1759

Le premier article de la capitulation de Québec signée le 18 septembre 1759, par l'amiral Saunders et le général Townshend, d'une part, et M. de Ramezay, de l'autre, se lisait comme suit :

“ La garnison de la ville composée des troupes de terre, de marine et matelots sortiront de la ville avec armes, bagages, tambour batant, mèche allumée, deux pièces de canons de France et 12 coups à tirer par chaque pièce, et sera embarquée le plus commodément, qu'il sera possible, pour être mise en France au premier port.”

Conformément à cette convention, le 20 septembre, M. de Ramezay, ses officiers et 700 soldats, s'embarquaient sur des vaisseaux anglais pour être conduits en France.

Au mois de novembre 1759, M. de Ramezay était rendu en France, puisque le ministre lui procurait un acompte de 600 livres sur ses appointements.

Nous savons très peu de choses sur M. de Ramezay après son arrivée en France.

En 1767, il était de passage à Paris.

Une lettre du président du conseil de marine à M. Daubenton mentionnée dans le “Rapport concernant les Archives Canadiennes pour 1905” (vol. 1er, p. 398) laisse entendre que M. de Ramezay mourut à Cayenne dans l'hiver de 1771-1772.

Voilà à peu près tout ce que nous savions jusqu'ici sur

M. de Ramezay, après son départ de la Nouvelle-France.

Des documents inédits que nous devons à M. Xavier du Pavillon, descendant de M. de Ramezay, nous permettent de lever le voile sur l'existence du dernier lieutenant de roi de Québec.

* * *

En arrivant en France, M. de Ramezay fixa sa résidence à Laroche. Il passa une partie de l'année 1761 à Blaye (Gironde) et à Bordeaux.

En 1765, à l'arrivée en France de sa femme, de sa fille et de son gendre, M. de Bellot, il se fixa définitivement à Blaye (Gironde). C'est là qu'il mourut le 7 mai 1777. Sa femme, Marie-Louise Godefroy de Tonnancour, décéda aussi à Blaye le 16 juillet 1791.

* * *

Le 9 octobre 1760, M. Berryer, ministre de la marine, autorisait M. de Ramezay à lui envoyer un mémoire justificatif, se réservant de décider l'usage qu'il serait possible d'en faire. M. de Ramezay fut très lent à rédiger ce mémoire. Il en fit même plusieurs rédactions qui sont toutes entre les mains de M. du Pavillon. Au mois d'avril 1764, son travail n'était pas terminé, comme on peut le voir par ses lettres datées de Paris les 13 et 14 avril 1764 et adressées à son gendre et à sa femme.

Le 20 juillet 1764, le duc de Choiseul, qui venait de prendre connaissance du mémoire de M. de Ramezay, lui refusait l'autorisation de le faire imprimer et distribuer. Il écrivait : "Il contient des détails que d'autres officiers pourraient avoir intérêt d'expliquer, peut-être même de contredire ; il convient à tous égards que vous vous absteniez de rendre ce mémoire public. Le Roi s'est d'ailleurs suffisamment expliqué sur votre compte en vous accordant 900 livres pour votre retraite."

M. de Ramezay eut-il recours à la "Gazette de Hollande" pour la publication de son mémoire, ainsi qu'il le dit dans une lettre à son gendre du 13 avril 1764 ? La chose n'est pas probable.

Malgré ses démarches réitérées, M. de Ramezay ne put obtenir justice et resta avec sa pension de 800 livres. Il était pauvre, pour ainsi dire étranger, étant né et ayant toujours résidé au Canada, il ne pouvait donc pas lutter contre les influences du marquis de Vaudreuil et du chevalier de Lévis, qui avaient de nombreuses et puissantes relations à la cour.

Le Mémoire de M. de Ramezay a été publié en 1861 par la Société Littéraire et Historique de Québec sous le titre "Mémoire du sieur de Ramezay, commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville, le 18 septembre 1759, d'après un manuscrit aux archives du bureau de la Marine, à Paris."

Ce mémoire comprend une introduction, le détail des services de M. de Ramezay de 1720 à 1759, et la conduite tenue par lui pendant le siège et la reddition de Québec. Les pièces justificatives sont :

- 1.—État des services de M. de Ramezay.
- 2.—Mémoire pour servir d'instructions à M. de Ramezay, par M. de Vaudreuil, 15 septembre 1759.
- 3.—Lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Ramezay, 13 septembre 1759 (six heures du matin).
- 4.—Lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Ramezay, 13 septembre 1759.
- 5.—Mémoire adressé à MM. les commandants et officiers par les notables de Québec.
- 6.—Copie de la délibération du conseil de guerre, 15 septembre 1759.
- 7.—Capitulation.
- 8.—Certificat de M. Perthuis, 19 septembre 1759.
- 9.—Lettre de M. Bernier, 21 septembre 1759.
- 10.—Lettre du marquis de Vaudreuil, 14 septembre 1759.

M. du Pavillon possède les originaux des pièces publiées dans le Mémoire de M. de Ramezay. Quand on relit ces pièces, surtout le Mémoire du marquis de Vaudreuil à M. de Ramezay par lequel il lui envoyait un modèle de capi-

tulation et lui ordonnait de "capituler avant que les Anglais emportent Québec d'assaut", on comprend tout l'intérêt qu'avait alors le dernier gouverneur français du Canada à empêcher la publication du Mémoire de M. de Ramezay.

M. de Ramezay, en capitulant, n'a fait que se conformer aux ordres et instructions qu'il avait reçus de M. de Vaudreuil. Voilà ce que l'histoire devrait dire.

* * *

Lettre de M. de Ramezay à son gendre Antoine-Joseph de Bellot, datée à Paris le 13 avril 1764 :

" Je ne puis laisser partir Mr Charais, sans avoir le plaisir de vous donner de mes nouvelles et vous dire ma triste situation présente par les fausses accusations de Mrs Vaudreuil et Lévis, qui sont parvenus par tous leurs mensonges à persuader les Bureaux que si le Canada était perdu que j'en étais la seule cause, ils ont donné les derniers traits de leur fourberie. Je suis après faire un manifeste pour la justification de ma conduite et je demanderai qu'il soit publique. Je me dois cela à moi-même. Si on me refuse, j'ai la Gazette de Hollande pour moi.

" Le chevalier de Beauharnois qui est ici, me dit hier, revenant de Versailles, que le traitement des officiers canadiens et Louis Bourgeois était fait, qu'il n'avait point encore paru et même qu'il ne paraîtrait pas de quelques jours. Je dois le présumer des plus tristes. On n'est occupé que de la maladie de la Marquise de Pompadour qui est toujours très malade, condamnée dit-on de toute la Faculté assemblée. Les sentiments sont partagés sur cette perte. Je ne puis rien vous dire pour ce qui concerne les papiers du Canada, je crois qu'on ne courrait aucun risque en les prenant aux trois quarts de perte, c'est-à-dire 25 pour 100, on pourrait se tirer d'affaire.

" Je prendrai le parti de m'en retourner, tout de suite après mes affaires faites ici, à la Rochelle, pour faire passer à Blaye tout ce que je puis avoir.

" Je vous ai mandé par une précédente, l'avantage que je pense que vous trouveriez à passer par Miquelon, si la

chose vous était possible. Au surplus, vous êtes bon et sage, ce que je dis ne doit point vous gêner, pour ce que vous auriez à faire de mieux. Venez le plutôt que vous pourrez, c'est la plus grande envie que j'ai.

" Mille choses gracieuses à ma chère fille et amitiés à vos chers petits enfants que je me fais un grand plaisir de voir, et de nous voir tous réunis. Que Dieu nous en fasse la grâce. Je suis, en attendant cette satisfaction, avec l'amitié, l'attachement le plus sincère que je vous ai voué, mon cher ami, votre très humble et très obéissant serviteur.

" De RAMEZAY. "

* * *

Lettre de M. de Ramezay à sa femme, datée à Paris le 14 avril 1764 :

" Monsieur Charais part demain. Jusqu'à ce moment, j'avais espérance, ma chère femme, que j'apprendrais le traitement fait, il ne paraît pas encore, je ne puis en rien savoir, les plus fins y sont trompés, tout ce que je puis en présumer est que le mien sera très triste, que je pourrai peut-être rester à la pension de huit cent livres. J'aurai la douleur de voir des fripons avoir des deux mille livres, seize cents livres, jusqu'à un paysan de chez nous avoir cette somme, tant en pension qu'en appointements, qui est le petit Perrot de de Chambeault qui va à Cayenne major des milices. Voici le traitement fait pour les gens qui ont été soupçonnés de friponneries. Savoir :

" M. de Vaudreuil six mille livres de pension et six mille livres comme Commandeur de Saint-Louis, fait 12000 livres.

" Le Mercier (?) mille livres et le traitement qu'il aura général.

" Boishébert mille livres et le traitement général.

" De Meloisse huit cent livres et le traitement général.

" Viller six cents livres de pension et fait Commissaire aux Classes.

" Fayol quatre cents livres, fait Commissaire aux Classes à l'île de la Guadeloupe.

“ Barbette trois cents livres de pension, et c'est tout. Le plus honnête homme de tous.

“ Perrot de de Chambeault, six cents livres de pension, fait major des milices à Cayenne avec mille livres d'appointements, fait 1600 livres.

“ On prétend que voilà où se terminera toutes les belles promesses qui avaient été faites pour les officiers qui ne seraient pas compris dans l'affaire de la Bastille. Enfin ce qu'il y a de certain c'est que rien ne paraît et que nous ne savons à quoi nous en tenir.

“ Dumas m'a dit, il y a quelques jours, qu'il était à Versailles postulant pour lui une augmentation, me dit qu'il lui fut dit qu'il n'y aurait rien de changé au triste traitement qui nous avait été fait. Il se récria beaucoup et entre autres, il me cita, qu'il était impossible que l'on me laissât avec huit cents livres. On lui répondit qu'il y avait eu des plaintes portées contre moi de la part de Mrs de Vaudreuil et Lévis, qui tous deux conjointement avaient dit que si le Canada était perdu, que j'en étais seul la cause. J'attends la décision de toutes choses pour qu'il me soit dit les griefs d'accusation. En conséquence je me prépare à former mes défenses en donnant des preuves par mes ordres et lettres que j'ai reçus et ferai voir des lettres. Entre autres une que les Anglais m'ont fait remettre depuis que je suis en France, que le fourbe Vaudreuil croit que je n'ai point, qui fera entièrement sa condamnation, et je veux que le public me rende la justice que je mérite. Je suis après mettre tout en ordre. L'abbé Cugnet travaille à cela avec moi, après quoi je dois donner cela à un avocat célèbre qui avec les connaissances que j'ai, démontrera très facilement ceux de qui cela dépendait. Sois tranquille, ma chère femme, tous les termes seront bien ménagés dans ce que je dirai en mettant la vérité au jour. Après quoi je partirai pour la Rochelle, de là à Blaye pour y avoir une maison pour te recevoir.

“ Mais que tout cela nous fera-t-il rien quand nous serons chez nous ensemble, une fois rangés, nous nous moquerons de toute la terre et lirons la Gazette où nous jugerons,

nous condamnerons, comme bon nous semblera, les prévarications et celui auquel nous ne voudrons faire aucun quartier, nous les pendrons selon le cas qui pourra être, et le plus souvent ils s'en porteront que mieux.

“ Il ne faut plus penser, ma chère femme, qu'au plaisir que nous aurons de nous revoir réunis avec nos chers petits enfants ; enfin, ma chère, je ne puis t'exprimer le plaisir que je me fais de te voir arriver accompagnée de ces chers petits enfants, qui, je le crois, te donnent plus d'embarras qu'à leur mère, je te promets d'en partager les soins avec toi, avec grand plaisir. Mille choses plus gracieuses les unes que les autres à la mère et au père à qui j'ai écrit un mot. Je suis et ne cesserai d'être, ma chère femme, tant que je vivrai, avec sincérité le plus attaché mari.

“ De RAMEZAY. ”

* * *

Dans une lettre écrite de Larochele le 25 février 1762, M. de Ramezay ajoute en post-scriptum :

“ Liste des personnes détenues à la Bastille :

Bigot

Péan

Mercier

On craint que ceux-ci ne périssent.

Viller

Cadet

Varin

Martel

Corpron

Penisseau

La Barthe

Marin

Boishébert

Saint-Blin

Fayol

Barbette.

A l'arrivée du premier paq... (déchiré)

Pouchaux

Chabert
Lepervanche

* * *

Dans une lettre datée de Paris le 12 juin 1763 et adressée à M. de Ramezay par M. Charly ou M. Charest (la signature n'est pas lisible), on lit :

“ Jamais l'affaire de la Bastille n'a parue aussi mauvaise que depuis qu'il a été permis à chaque prisonnier de faire des mémoires ; ils s'y chargent mutuellement ; c'est à cet égard que je vous écris pour vous prévenir que Corperon (Corpron) met dans le sien qu'on vous a donné gratis les vivres pendant trois ans, et même une somme de 30,000 livres. Je crains que cette déposition ne puisse vous faire tort, pour que s'il est vrai, vous preniez le parti de vous en aller. Je vous prie de ne pas trouver mauvais ce que la seule amitié m'a fait faire.”

M. de Ramezay, ne se sentant pas atteint par cette accusation, ne s'en alla point.

* * *

Acte de sépulture de Jean-Baptiste-Nicolas Roch de Ramezay, paroisse Saint-Sauveur de Blaye (Gironde), France :

L'an mil sept cent soixante dix-sept et le huit du mois de may, a été inhumé dans cette église, le corps de Mrs Jean Baptiste Nicolas Roch de Ramezay, escuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant de roy de Québec en Canada, époux de dame Louise Godefroy de Tonnancourt, âgé de soixante neuf ans, et décédé le jour précédent après avoir reçu tous les sacrements. Présents : Raymond Guillon et François Guagnebat.

VALCARCEL, curé.

* * *

Acte de sépulture de Marie-Louise Godefroy de Tonnancourt, veuve de Jean-Baptiste-Nicolas Roch de Ramezay, paroisse Saint-Sauveur de Blaye (Gironde), France :

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le dix-sept du mois de juillet, a été enterrée dame Marie-Louise de Tho-

mancourt (sic), veuve de Mr de Ramezay, ancien lieutenant du roi à Québec en Canada, agée de quatre-vingt-neuf ans, et morte la veille après avoir reçu tous les sacrements. Présents : Moreau et Barboutet. En foy de quoi : J. Guiraud, vicaire.

* * *

Acte de naissance de Antoine-Joseph de Bellot, gendre de M. de Ramezay, paroisse de Barbezieux :

Le 26 mars 1724 a été baptisé Antoine Joseph de Bellot, fils naturel et légitime de messire François, escuyer, seigneur de Segouzac et de Dame Marguerite Charpentier de Chanterenne, est né le 23 du même mois, a été présenté sur les fonts du baptême par messire Antoine de Bellot, son parrain et par damoiselle Elisabeth Charpentier de Chanterenne, sa marraine, par moi soussigné en présence de Elisabeth Charpentier de Chanterenne. Antoine de Bellot, François de Bellot—Elisabeth Fournet de Chanterenne—Marguerite de Chanterenne — Dumergue, curé.

* * *

Acte de sépulture de Marguerite-Charlotte de Ramezay, épouse de Antoine-Joseph de Bellot, paroisse Saint-Sauveur de Blaye (Gironde), France :

L'an mil sept cent quatre-vingt et le treize d'octobre, a été inhumée le corps de dame Marguerite Charlotte de Ramezay, épouse de messire Joseph Antoine de Bellot escuyer, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis et de la présente ville du Blaye ; elle était agée de cinquante un ans, et est décédée le jour précédent, munie des sacrements. Présents : Jean Moreau et Pierre Bussier.

VALCARCEL, curé.

* * *

Acte de sépulture de Antoine-Joseph de Bellot, paroisse Saint-Sauveur de Blaye (Gironde), France :

L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq et le huit mai, a été enterré dans le cimetièrè messire Antoine-Joseph de Bellot, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ecuyer, ancien maire de la ville de Blaye, veuf en premières nocés de dame

Marguerite-Charlotte de Ramezay, époux de dame Joseph-Marie Morel, veuve en premières noces du Sr Estienne Ranquil, major de fort Médoc, Chevalier de l'ordre de St-Louis, décédé le jour précédent, ayant reçu tous les sacrements, âgé de soixante et un ans. Témoins : Mr Duverger, Dubor, Socle, Prétour.

DUMONTEIL, vicaire.

* * *

Etat des services de Claude de Ramezay né à Trois-Rivières le 20 octobre 1691 :

Garde-marine, 17 juin 1707.

Controlé, 13 février 1708.

Tué à Rio-de-Janeiro, sur l'"Oriflamme", commandé par M. du Clerc, le 19 septembre 1710 (n'est-ce pas plutôt 1711 ?).

* * *

Etat des services de Louis de Ramezay de Monnoir, né à Trois-Rivières le 1er juillet 1694 :

Enseigne en pied au Canada, 20 avril 1700.

Garde-marine à Rochefort, 12 juin 1712.

Lieutenant en pied au Canada, 18 juin 1712.

Tué dans une expédition contre les Renards en 1716.

* * *

Etat des services de Charles-Hector Ramezay de la Gesse, né à Trois-Rivières le 18 mai 1696 :

Expectative d'enseigne en Canada, 30 mai 1713.

Garde-marine à Rochefort, 19 juin 1713.

Enseigne en pied, 1er juillet 1715.

Lieutenant en pied, 1er juillet 1718.

Expectative de compagnie, 29 mai 1725.

Péri sur le "Chameau", 29 août 1725.

P.-G. R.

Les Frères Charon ou Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix

Nous avons essayé de reconstituer la liste des personnes qui ont fait partie de la communauté des Frères Charon, mais sans réussir complètement, et comme nous n'entrevoions pas pouvoir mener cette tâche à meilleure fin, nous publions ce que nous avons avec l'espoir que cela pourra servir à d'autres chercheurs.

Avant d'aborder le catalogue, relisons les quelques renseignements contenus dans la *Vie de madame d'Youville* par l'abbé Faillon.

“ L'hôpital général de Villemarie avait été fondé par trois pieux laïques, MM. Charon, LeBer et Fredin. . . Les frères qui devaient composer la communauté s'obligeaient de retirer les pauvres enfants, orphelins, estropiés, vieillards, infirmes et autres nécessiteux mâles. . . Après avoir perdu plus des deux tiers de ses frères, dont la plupart rentrèrent dans le monde pour s'y établir. . . M. Charon pria le supérieur du séminaire Saint-Sulpice de Paris d'unir l'hôpital et les hospitaliers à sa compagnie. . . L'union fut jugée incompatible. . . M. Charon offrit alors, à la Cour, de former des maîtres d'école pour le Canada (1) et comme il ne trouvait pas de sujets à Villemarie, il recruta en France des laïques. . . d'abord à Angers, puis à Bordeaux. . . Ces frères devaient prendre soin des pauvres, tenir des écoles pour les garçons et leur apprendre des métiers. . . Mais la désunion se mit bientôt parmi les maîtres, plusieurs de ceux qui étaient destinés aux écoles quittèrent la maison. . . Pour remplir les vides le frère Turc dit Chrétien, successeur de M. Charon, repassa en France en 1722 et réunit dix nouveaux maîtres. . . Cependant, ces nouveaux sujets n'ayant pas répondu à ses espérances, le frère Turc retourna en France en 1724 et en réunit six autres qui passèrent en Canada. . . mais vers 1727, le frère Turc s'enfuit dans les Antilles espagnoles à la suite de déboires financiers. . . En 1732 ou 1733, le frère Gervais (Hodiesne) passa en France afin d'unir les FF. hospitaliers à quelque institut et, en 1737, deux frères des écoles chrétiennes vinrent à Montréal étudier la situation. L'union ne put se faire. . . La communauté des Frères Charon était alors réduite à 5 frères dont 3 étaient fort âgés. . . ”

(1) La fondation d'une communauté d'instituteurs avait déjà été essayée à Montréal en 1686. Voir notre étude dans le *Canadian Antiquarian*, 1915, pp. 1 et suiv.

D'après ce qui précède, il n'est pas possible de savoir combien d'adeptes M. Charon s'associa, de 1692 à 1719. Son successeur, frère Chrétien, semble en avoir recruté au moins seize de 1722 à 1724. Après examen des archives du palais de Justice de Montréal et du registre de la communauté des frères hospitaliers conservé par les Soeurs grises, nous ne pouvons réunir que 27 noms, fondateurs compris. Il doit donc nous en échapper quelques-uns, sinon plusieurs. En tout cas, voici notre cueillette, disposée chronologiquement.

FRANÇOIS CHARON DE LA BARRE.—Né à Québec en 1654, il semble s'établir définitivement à Montréal en 1684. A la suite d'une grave maladie dont il souffrit en 1687, il paraît songer à la fondation d'une institution qui recevrait les nécessiteux de sexe masculin. Son projet se réalise en 1692 alors qu'il s'adjoint Pierre LeBer et Jean Fredin. M. Charon mourut en rade de la Rochelle en 1719. (Voir le *Bull. des rec. hist.*, XXII, 113).

En 1704, le registre de l'hôpital mentionne qu'il y avait plus de huit ans qu'il servait les pauvres.

PIERRE LEBER.—Baptisé à Montréal le 11 août 1699, Pierre LeBer était fils de Jacques LeBer, riche négociant, et de Jeanne LeMoynes, soeur de Charles LeMoynes de Longueuil. Aussi pieux que sa soeur Jeanne, la fameuse recluse, Pierre LeBer ne pouvait manquer d'être attiré par l'oeuvre de M. Charon. Son père, sa soeur et lui-même se mirent au rang des bienfaiteurs de l'institution en donnant, le 14 août 1691, une ferme à la pointe Saint-Charles pour aider l'oeuvre de l'hôpital. Plus tard, Pierre LeBer fit élever une chapelle à Sainte Anne près de la demeure des hospitaliers et il occupa ses loisirs à peindre des tableaux pour sa chapelle. M. LeBer mourut le 2 octobre 1707, âgé de 38 ans.

“ Bien que n'ayant prononcé aucun voeu, il resta fidèle à sa vocation et mourut en saint comme pensionnaire à l'hôpital.” (Faillon, *Vie de Mlle LeBer et Annuaire de Villemarie*, II, 2e sup. 34).

JEAN FREDIN.—La vie de ce bienfaiteur nous est peu connue. On voit qu'il était associé de M. Charon dès 1692 et l'auteur de la nouvelle Histoire de l'hôpital Général croit qu'il resta attaché à l'institution jusqu'en 1701, alors qu'il passe en France.

MATHURIN ROULLIE.—Venu à Montréal avec la recrue de 1659 (1), Roullie s'illustra par sa défense de la ferme Sainte-Marie, en 1662; il appartenait à la milice de Montréal en 1663, puis, en 1686, on le choisit pour chef de la communauté d'instituteurs que l'on tente de fonder alors à Ville-

(1) Nous avons publié l'histoire de la recrue de 1659 dans le *Canadian Antiquarian*, 1913, p. 63.

marie et qui cessa d'exister en 1693 (2). L'an 1695, par devant le notaire Adhemar, il cède aux Frères Charon, conjointement avec son associé, Robert Perroy, une terre de 2 arpents par 50 sise à la côte Saint-François et une autre de 4 arpents par 20 sise à la côte Saint-Martin, toutes deux concédées aux possesseurs par les seigneurs. Dans cet acte, on constate que Roullié fait partie de la communauté et que Perroy devra être nourri, logé et entretenu, sa vie durant.

ROBERT PERROY.—Venu à Montréal avec la recrue de 1659. Il s'occupait de culture en compagnie de Roullié. Finalement, il fait don de tous ses biens aux Frères Charon, mais il ne semble pas avoir eu d'autres relations avec la communauté qu'en sa double qualité de bienfaiteur et de pensionnaire.

NICOLAS DATTE.—Admis dans la communauté vers 1695, à l'âge de 31 ans. En 1719, on le qualifiait comme suit dans un acte notarié : "Vénérable frère Nicolas, le plus ancien de la maison." Il enseignait à Batiscan en 1721. (Reg. de la com., p. 35, et Raimbault, 13 oct. 1719).

MATHURIN-BENOIT DURANT.—Entré dans l'institut en 1695 ou 1696, il s'y trouvait encore en 1704. (Reg. de la com., p. 35).

JEAN JEANTOT.—Né en 1666, il s'associa à l'œuvre de M. Charon dès 1695. Après avoir enseigné à la Pointe-aux-Trembles en 1721, il paraît avoir été supérieur de l'hôpital de 1732 à 1745. Inhumé le 12 août 1748 dans l'église des hospitaliers. (Tanguay, IV, 600, et Reg. de la com.).

ALEXANDRE-ROMAIN TURPIN.—Né à Québec et baptisé le 2 juin 1670, il s'était joint aux hospitaliers vers 1695. En 1745, il était maître des novices. Sépulture à l'hôpital, le 10 août 1747.

FRANÇOIS HADANCOURT.—Il apparaît dans les archives comme faisant partie de la communauté en 1697. On l'y voit encore en 1720. L'année précédente, il occupait la charge d'économe de l'hôpital.

PIERRE BREBANT.—Il reçoit l'habit le 9 décembre 1703 et renouvelle ses vœux le 16 août 1705. Aucun autre renseignement.

PIERRE CRESPEAU.—Le registre mentionne qu'il prend l'habit le 1er décembre 1704. On ne rencontre plus son nom, ensuite. Un Pierre Crépeau, né en 1678, à Ste-Famille, I. O., et brasseur de son état épouse, en 1712,

(2) Sur la fondation de cette communauté, voir notre étude dans le *Canadian Antiquarian* de 1915, p. 3.

à la Pointe-aux-Trembles de Montréal une demoiselle Aubuchon. Etant donné que les Frères Charon avaient une brasserie, il est possible que Crépeau soit passé par l'hôpital.

NICOLAS BECQUET.—Sa prise d'habit est enregistrée le 25 août 1705. Il signe : "N. Becquet". Aucune autre mention.

LOUIS TURC, dit Frère Chrétien.—Louis Turc de Castelveyre, né à Martigues, Provence, reçut en France, de M. Charon, l'héritage de l'administration de la communauté des hospitaliers. Il arriva au Canada en 1719, rendit visite à Mgr de Saint-Vallier, puis vint prendre charge de l'institution. De curieux détails sur son entrée en fonction se trouvent dans l'inventaire des biens de M. Charon et de sa communauté, dressé par le notaire Raimbault, le 13 au 25 octobre 1719. Six ans plus tard, constatant qu'il lui était impossible de payer les dettes de l'hôpital, le frère Chrétien s'enfuyait dans les Antilles. Honnête homme, cependant, il réussit, vers 1735, à satisfaire à tous ses engagements et il s'établit à Saint-Domingue où il fonda un petit hospice dans lequel il logea des nécessiteux. C'est dans cette charitable occupation que la mort le surprit le 21 mai 1755. (Voir la nouvelle Histoire de l'Hôpital général, 1916.)

MICHEL-ANDRÉ DE MOYRE.—Né dans l'Anjou, en 1687, il apparaît, pour la première fois en qualité d'hospitalier, dans un acte de Raimbault, le 13 octobre 1719, mais il faisait évidemment partie de la communauté avant cette date. En 1721, il était directeur de l'hôpital, en 1725, assistant-maître des novices, en 1728, supérieur, puis de 1732 à 1736, assistant-maître des novices, de 1745 à sa mort, le 30 juin 1747, supérieur. Sépulture dans l'église de l'hôpital, le 1er juillet.

LOUIS PILLARD.—On le dit membre de la communauté, en 1719 (Raimbault, 13-25 octobre) et, au mois de janvier 1721, il est maître d'école à Boucherville. Le frère Louis fut économe à l'hôpital, en 1733, et procureur l'année suivante. La dernière mention de son nom, dans les registres de l'institution, est à la date du 13 mai 1735. Le 24 décembre suivant, Louis Pillard demandait à l'intendant de le nommer notaire pour le district de Québec, et il commence à pratiquer à la Pointe-aux-Trembles (en bas) où il se marie en 1737. Plus tard, en 1746, il est nommé greffier aux Trois-Rivières et il continue à dresser des actes notariés jusqu'en 1767.

ANTOINE DE LA GIRARDIERE.—Il apparaît comme frère hospitalier dans un acte de Raimbault du 13 octobre 1719. Deux ans plus tard, il enseigne aux Trois-Rivières, puis nous trouvons son nom dans le registre de la communauté à la date du 24 octobre 1724.

PASCAL EZEMAR.—Mentionné pour la première fois dans l'acte de Raimbault du 13 octobre 1719 et la dernière, dans le registre de la communauté, le 10 septembre 1720. En religion, il s'appelait frère Pascal.

FRANÇOIS GUIBLE.—Mentionné dans Raimbault, 13 octobre 1719, seulement. Il signe : "f. Guibles".

JOSEPH DELLERM.—Il signe : "frère Dellerme dit Joseph ou St-Joseph". Dans les textes on écrit Delerme et parfois, dirait-on, Delorme. Quoiqu'il en soit, on le trouve pour la première fois, dans le registre de la communauté, à la date du 14 septembre 1721 et il y figure jusqu'au 21 mai 1745.

FRANÇOIS SIMONNET.—Né vers 1701 ; il enseignait à Longueuil en 1721 et, au registre de la communauté, il signe, le 14 septembre 1721 : "F. Simonnet de la Croix". Nommé notaire en 1737, il pratiqua jusqu'à sa mort, survenue le 9 décembre 1778.

LOUIS HERAULT.—Originaire du diocèse de Bordeaux ; il était de la communauté, le 10 septembre 1720 (Reg. de l'hôp.), mais ne prononce ses voeux qu'en 1722. En cette année, on le dit "manufacturier" dans l'institution. Il mourut le 2 février 1729, à l'Hôtel-Dieu, et fut inhumé à l'hôpital général, le 4 du même mois, âgé de 40 ans et "profès de 5 ans". Il signait : "frère Jérôme".

GERVAIS HODIESNE.—Il prononce des voeux le 2 octobre 1722 (Reg. de l'hôp.) et il est économiste de la communauté en 1728, puis, procureur. C'est en cette dernière qualité, qu'en 1734, il passe en France, dans le but de fusionner son institut avec "quelque ordre édifiant et solide". Hodiesne quitta l'hôpital entre 1735 et 1740, car en cette dernière année il était notaire à Chambly et il instrumenta jusqu'en 1764.

FRANÇOIS NIQUET.—Dans le registre de la communauté, à la date du 15 novembre, 1724, son nom figure dans le procès verbal d'une cérémonie de vêture, mais l'acte a, par la suite, été rayé. Nulle autre mention.

PIERRE MARTEL.—Il prend l'habit des hospitaliers le 20 novembre 1727 (Reg. de l'hôp.) et renouvelle ses voeux le 19 octobre 1730. Procureur de 1738 à 1744, puis économiste. Le 23 février 1740, il dépose "une protestation olographe" chez le notaire Porlier, dans laquelle il se plaint que l'abbé Boufandeau le prive de la communion pour une faute qu'on lui reproche et qu'il prétend ne pas avoir commise. L'affaire s'arrangea à l'amiable.

FRANÇOIS DE CHAVANNES.—Le 8 août 1729, le registre de

l'hôpital nous informe qu'il fait les fonctions d'hospitalier et, ailleurs, on lit qu'il n'était que pensionnaire.

PIERRE HEURTIN.—Dans le registre de la communauté, à la date du 29 mars 1730, est un acte de prise d'habit par Pierre Heurtin. Cet acte a été rayé subséquemment.

* * *

Pour terminer, donnons la description du costume des Frères Charon :

“ Les habits des frères sont simples et modestes à peu près comme la soutanelle des ecclésiastiques. La veste, les culottes et les bas seront de couleur noire aussi bien que l'habit. Les frères Profès seront distingués des novices par une croix de laine qu'ils porteront sur la poitrine par-dessus leur habit et leur descendra sur la poitrine par-dessus la veste. Ce sera aussi la seule distinction qui les fera connoître des frères qui sont pour les gros ouvrages. . . Les rabats et manchettes pourront estre de batiste pourveu qu'elle ne soit pas d'un trop grand prix.”—(*Constitution des hospitaliers*, p. 83.)

E.-Z. MASSICOTTE

FAMILLE DE VARENNES

René Gautier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières de 1667 jusqu'à son décès en 1689, eut plusieurs enfants, tous nés dans cette ville. Louis, l'aîné, 1673, porta le nom de la Vérenderie et mourut à la guerre, en Italie, soit en 1710 ou 1711. Alors, Jacques-René, 1677, devint l'aîné et il s'appela toujours Gautier de Varennes. C'est à lui que son père et sa mère abandonnèrent la seigneurie de Varennes où ses descendants se sont perpétués jusqu'à la conquête et, de nos jours, il y en a plusieurs parmi nous portant encore le nom de Gautier de Varennes. Cette branche de la famille n'a pris aucune part à la découverte du nord-ouest.

C'est Pierre, né en 1685, qui porte dans l'histoire le surnom de La Vérenderie et le titre de Découvreur. Sa lignée s'éteignit vers 1762.

La lettre suivante a rapport uniquement à la branche de Jacques-René :

à Beauport 8e avril 1812.

Mon cher Colonel,

Vous ne pourrez bientôt plus me souffrir ; mais tuez-moi, si vous voulez ; je n'ai pû refuser ce pauvre Mr. de Varennes. Jugez-en par vous-mêmes : alors vous ne me tuerez pas. J'ai ma grace.

Mr. Jos. de Varennes part d'ici. Voici ce qu'il m'a dit : lui, a huit enfans, et son frère dix : total, dix-huit. Chacun des deux frères n'a que deux garçons d'âge à servir. Mr. Etienne de Varennes, l'aine des 2 frères, a pour fils 1.—Etienne, âgé de vingt ans, et 2.—Antoine, âgé de seize. Les deux fils de Mr. Jos. de Varennes sont Joseph âgé de 20 ans, et Amable de 18. Leur père est à demi-payé d'Enseigne, ayant servi comme tel dans la guerre d'Amérique. Cette famille porte un des noms les plus respectables du pays. Elle posséda jadis la belle seigneurie de Varennes. Des ancêtres et encore leur père chevaliers de St. Louis. Maintenant ces infortunés Gentilshommes ont pour tout au monde une petite terre, dans la Seigneurie de Godarville à Mr. de Juchereau Duchesnay, mon gendre, qui respecte leur caractère et leur infortune. Voilà leur histoire. Je vous les livre sans commentaires ultérieurs ; mais non pas sans souhaits de quelques succès pour quelques-uns d'eux, si possible.

Avec la plus vraie et grande estime,

Mon cher Colonel,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

(Signé) L. de Salaberry.

Colonel Vassal de Monviel,

Adjudant-général, etc., à Québec.

Deux cent cinquante ans se sont écoulés depuis que le premier Gautier de Varennes est venu en Canada, officier du régiment de Carignan et de ses camarades qui ont fait souche de Canadiens on ne rencontre plus que les Baby de Ranville, Tarieu de La Naudière, Morel de la Durantaye, et Mouet de Moras. J'ai cru longtemps que les Dugué de la Baie du Febvre descendaient de Dugué de Boisbriant, mais M. l'abbé L. Eugène Duguay, curé de St-Barnabé, comté de Saint-Maurice, a découvert pour ceux-ci une autre filiation qu'il fera connaître bientôt avec pièces à l'appui.

Nous n'avons plus que cinq familles des officiers de Carignan. Avec les descendants de plusieurs Canadiens anoblis il y a dix quarts de siècle, c'est notre noblesse des croisades.

BENJAMIN SULTE

Les armes de la famille de Ramesay

D'après un jugement du premier juin 1701, insinué dans les registres du Conseil Supérieur de Québec (reg. 1722-1731) et reproduit dans le *Bulletin des recherches historiques*, XVII, 37, les armes de M. Claude de Ramezay auraient été : *d'azur, au bélier issant d'or, à quatre bandes, deux de gueules et deux d'or, aux quatre étoiles d'or.*

Cette description a fait le désespoir des amateurs d'art héraldique. L'on ne met pas, régulièrement, couleur sur couleur, ni métal sur métal, et dans le blason ci-dessus, se trouvent des bandes de gueules sur champ d'azur, ensuite, le bélier est dit *issant*, sans que l'on indique d'où il sort, enfin, la position des étoiles n'est pas spécifiée.

Lorsque des armoiries sont décrites conformément aux règles du blason, il est facile de les dessiner, mais dans le cas actuel, la description est tellement défectueuse que la reconstitution est impossible.

Essayant de découvrir si quelqu'un ne connaîtrait pas une meilleure description des armes susdites, M. Xavier du Pavillon, descendant de J.-B. Roch de Ramezay (1) s'adressa à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, en 1913, et un lecteur signala que dans l'*Armorial de Potier de Courcy*, article Douglas, il y avait un blason des armes de Ramezay rédigé en ces termes : *d'azur, au bélier issant d'or, accompagné de deux bandes tranchées de gueules et d'or et cantonné de quatre étoiles d'or.*

Ce texte fournit une indication précieuse : la position des quatre étoiles, cependant, il ne résout rien quant au reste : le bélier est toujours issant et les bandes sont devenues tranchées, ce qui n'a aucune signification.

Un heureux hasard me mit, à cette époque, en communication avec M. du Pavillon qui voulut bien m'envoyer l'empreinte d'un petit sceau dans lequel les armes des Ramezay sont écartelées avec celles des Bellot. En même temps, il soumettait une autre empreinte à un héraldiste français dont voici l'opinion :
 " L'empreinte du cachet permet de rectifier les erreurs des descriptions de 1701
 " et de Potier de Courcy et de donner un sens aux expressions vicieuses qu'elles
 " contiennent. Vous remarquerez que les bandes de l'empreinte comportent
 " deux traits intérieurs chacune. Dès lors, l'explication probable serait celle-ci :
 " d'azur, au bélier ou tête de bélier d'or, accompagné de deux bandes aussi d'or,
 " remplies de gueules et cantonné de quatre étoiles d'or."

(1) M. du Pavillon habite Le Puy Mesnil, Haute-Vienne, France.

L'examen de l'empreinte qui m'avait été envoyée me fit constater que les bandes n'étaient pas remplies de gueules, mais d'azur, comme le champ, que ce pouvait donc être des jumelles d'or, en bandes. Toutefois, il est fort possible qu'il y ait là, omission des graveurs — dans ces petits sceaux les erreurs sont fréquentes. D'autre part, plusieurs ouvrages héraldiques, notamment la *Vraye et parfaite science des armoiries* de Louvan Géliot, augmentée par Pierre Palliot, 1660, reproduisent des armoiries dans lesquelles figurent des animaux naissant du champ, or entre les mots naissant et issant la différence n'est pas grande et des profanes ont pu prendre l'un pour l'autre.

On pourrait, ce me semble, concilier le tout en adoptant la description suivante : d'azur, au bélier naissant d'or, accompagné de deux bandes d'or remplies de gueules et cantonnées de quatre étoiles d'or.

* * *

L'erreur évidente commise dans la transcription ou la rédaction du texte du blason des Ramezay ne doit pas étonner.

Les scribes, ou pour parler la langue du 18^e siècle, les "écrivains" des tribunaux ne possédaient pas à fond l'art héraldique et le cas des armes de Ramezay n'est pas unique.

A Montréal, en 1759, le greffier de la prévôté, Danré de Blanzay, un écuyer qui avait droit à des armoiries, était quelque peu étranger au vocabulaire du blason, car voici comment il décrit le sceau de M. de Senezergues : *de gueules, chargé de deux scies d'argent, de la droite à la gauche*, alors qu'en réalité, il aurait dû écrire : *de gueules, à deux bandes vivrées d'argent*. En effet, la bande vivrée et la scie, ou mieux, la fouille de scie en bande différent, le mot chargé est inutile, et en employant le mot bande il n'était pas obligé d'indiquer la position de droite à gauche, puisque la bande est obligatoirement placée de cette façon.

E.-Z. MASSICOTTE

CHAMBLY

La maison de Chambly, d'ancienne chevalerie, est originaire du Beauvoisis, où sont situées à une lieue et demie de Beaumont-sur-Oise les ville et châtellerie de son nom qu'elle possédait déjà au XI^e siècle. Les armes étaient : *de gueules, à trois coquilles d'or*, mais depuis 1400 elles sont changées en : *une croix dentelée d'azur chargée de cinq fleurs de lis d'or, conservant au premier canton, l'ancien écusson*.

Les diverses branches de la maison de Chambly se sont successivement répandues en Normandie, en Vermandois et en Picardie, comme l'apprennent les histoires de ces provinces. Il en passa aussi, comme on sait, en Canada. Jacques de Chambly fut officier du régiment de Carignan ; capitaine en 1669 ; nommé commandant de l'Acadie le 20 mai 1673 en remplacement de M. de Grandfontaine. En 1677, il fut chargé du commandement militaire des Iles ; gouverneur provisoire de la Grenade en 1679, puis de la Martinique en 1680. Il mourut là, et fut remplacé le 15 août 1687. (*Colbert*, par Clément (1865), p. 580, volume III).

En 1741, Jacqueline-Louise de Chambly, unique héritière de cette illustre maison, épousa René-François-André, comte de la Tour-du-Pin, vicomte de la Charce, seigneur de Bômont, de Bezonville, etc. Au nombre de ses ascendants on y trouve un Jean et un Nicolas de Chambly, présents à la croisade de Philippe-Auguste et de Richard-Coeur-de-Lion en 1191 ; un Jean de Chambly qui accompagna saint Louis à Tunis en 1270 ; un sire de Chambly tué à la bataille de Poitiers près du roi Jean ; un Pierre de Chambly, grand chambellan de Philippe-le-Bel, et négociateur avec le fils de France, le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne, de la paix entre la France et l'Angleterre en 1303 ; un autre Pierre de Chambly, fils du précédent, devenu l'époux de la veuve de l'empereur Rodolphe de Hapsbourg, Isabeau de Bourgogne, dont, avant la révolution française, on voyait encore la tombe aux Grands Augustins, de Paris. Nombre de chevaliers, dont les titres scellés de la Bibliothèque Royale et les registres de la Chambre des Comptes, attestent les services signalés des Chambly.

REGIS ROY

Mémoire de M. de Boishébert au ministre sur les entreprises de guerre contre les Sauvages, novembre 1747

Je ne pourray pas avoir l'honneur de faire un grand détail à Sa Grandeur cette année étant trop persécuté par les français et les Sauvages. Je commencerai par la chose qui est la plus intéressante pour ce pays qui est grand bouleversement causé par une conspiration générale de la peau noire contre la blanche qui quoique manifestement comme on ne laissa pas de dissimuler encore et on tâche de pacifier les choses autant qu'on peut nos domiciliés nous refusent leurs bras ne voulant pas fraper sur ceux qui nous ont tué.

Un des cantons Iroquois le prochain des Flamands qui sous de belles apparences vint parler icy s'est retourné chargé de présents ils rencontrent des charpentiers à l'Ile de la Mothe au-haut de nos frontières.

Ils étoient neuf, qui prirent un de nos charpentiers, en tuèrent un, et un autre fut blessé. Leurs camarades se sauvèrent. La raison de ce que nos Sauvages du Sault surtout sont venus les premiers sortir des Agniers qui ont formés ce village comme la nation Iroquoise est fort crainte et considérée de toutes les nations ainsy que les Hurons. Ils ont un grand ascendant sur toutes les autres. Les cinq cantons envoient des colliers depuis longtemps à toutes les autres nations ainsi que les Hurons avec lesquels ils sont parfaitement liés. Ils ont enfin voulu lever le masque depuis peu au Détroit où commande le sieur de Longueuil.

Les Hurons étoient prêts à massacrer tous les Français sans une Sauvagesse qui allant chercher du bled d'Inde dans un grenier entendit leur conspiration au dessous.

Elle alla promptement en avertir le Frère Jésuite qui en informa M. de Longueuil, qui y commande. Ils devoient, comme ils fesaient souvent, coucher cette nuit la dans le fort et fraper tous chacun chez les gens de ses maisons.

M. de Longueuil fit assembler tous les principaux chefs, il leur parla de manière de les arrêter et ils s'excusèrent le mieux qu'ils purent, nous avons aussy bien des Sauvages dans notre party qui nous paroissent bien attachés. M. d'Enyel (Noyelles) est descendu avec un Père qui apportent les nouvelles que deux canots français avaiet été attaqués par les Sauteurs, dont un fut entièrement défait, les hommes tués et les marchandises pillés, l'autre se sauva en jet-

tant ses marchandises à l'eau pour être plus léger. M. d'Enyel manqua d'être défait aussi par les memes.

Cette conspiration vient de la part des Anglais qui a force de présens et des mensonges les soulevèrent contre nous, leur insinuant que nous ne sommes pas en état de rien fournir aux Sauvages, que nous n'avons pas de marchandises parce qu'ils prennent tous nos vaisseaux et que Québec est pris à l'heure qui est. C'est leur langage ordinaire dont s'il plait à Dieu ils connaîtront bientôt la fausseté par l'arrivée des convois commandé par le Sieur Dubuisson, Enseigne d'infanterie, qui est bien escortés outre les conducteurs des canots chargés de présens ce qui fera bon effet.

Peu de temps avant la conspiration du Détroit les Hurons avaient assassiné cinq Français à Sanduski à 60 lieues de Détroit où les Hurons vont souvent faire des complots à notre désavantage avec d'autre Sauvage et souvent peut être avec les Anglais.

De tous les Sauvages qui s'en retournent il y en a quantité de bien fidèle qui sont fort pressés d'arriver chez eux pour travailler aux bonnes affaires, qui sont ceux de la rivière St-Joseph dont les principaux sont les Poutouatamies qui ont tous avec eux dans leur alliance les Sakis, les Renards et Folleavoines.

Leur premier harangueur parla avec force pour nous convaincre de sa fidélité et de son attachement pour les Français avec lesquels il veut plutôt mourir que de les abandonner jamais. Les Outavas sont partagés. Ils devaient tous descendre mais la conspiration des Hurons du Détroit étant venu à leurs connaissances les a arrêtés sans cela ils seroient tous descendus, ils l'avoient bien promis à Mr. de La Corne, quand il a été chez eux cette hyver, il étoit commandant à Michilimakinac, si les affaires ne s'accomodent pas par le Père La Richardis ancien missionnaire des Hurons qui va faire un nouvel établissement dans ce pays là le Canada seroit à plaindre et nous aurions besoin de grands secours de France pour nous y soutenir.

Les Français sont au milieu d'une immense forêt au travers de laquelle passe le grand fleuve St-Laurent, et plusieurs autres qui viennent descendre dedans.

Quand on monte ces rivières qui sont très rapides il faut aller tout le long à terre.

Les ennemis étant embusqués dans les bois peuvent nous défaire aisément quand ils veulent venir sur les Français, ils descendent ces rivières et cachent leurs marches aussi bien que leurs canaux dans le bois dans lequel ils marchant

par derrière les habitations viennent tomber dessus, tuent les hommes, femmes et bestiaux de toutes espèces, brûlent les maisons et granges comme nous faisons chez eux. Il faut par conséquent bien du monde pour garder un pays où on ne peut que très difficilement savoir quand et où ils donnent.

Dans les postes avancés où nous avons des garnisons on y met de bons officiers. Par exemple au Fort St-Frédéric où est présent le plus fort de la guerre proche des Flamans et où on passe aussi pour entrer du costé d'Est pour entrer dans le Gouvernement de Baston et dans celui d'orange vèrs le S. O. c'est M. de Céleron qui y commande officier de grande capacité qui a commandé avec distinction dans plusieurs postes — à Michilimakinac où il a maintenu les Sauvages qui abordent de toutes parts, ainsy que les Français, en bon ordre, s'étant fait aimer des uns et des autres.

C'est d'où il fut détachée pour aller aux Chicachas en 1739 et qui fut le seul officier qui commande le party qui fut à ce village avec les Canadiens et Sauvages.

Ils descendit à Québec, il eut ordre l'année ensuite d'aller commander à Michilimakinac et y faire l'établissement telle que le désiroit Monsieur le Général, de là il fut commandant au Détroit. Il descendit icy, la guerre se déclara, il fut envoyé à Niagara où il resta deux ans.

Il revint à Montréal, M. le Général l'envoia au fort St-Frédéric où il est depuis six mois. Il s'est acquis l'estime de tout le monde, il mérite d'être avancé autant, estant un des bons officiers que nous avons et mesme un des plus anciens capitaines.

M. de Vercher (Verchères), capitaine, a eu ordre d'aller commander à la Baye. C'est un bon officier, qui a commandé souvent dans des postes d'en haut et qui a si bien conduit les affaires que Monsieur le Général la toujours employé dès qu'il en a eu besoin, on croit qu'il pourroit revenir à Michilimakina si Mr de la Corne est employé ailleurs. Il a pareillement bien maintenu les Sauvages pendant son séjour et a été cet hiver avec des Sauvages considérés de nos domiciliés courir les nations à descendre qui étoient bien tranquilles. M. de Noyan capitaine a aussy eu le commandement du Fort Frédéric, c'est un homme d'esprit qui a bien gouverné par deux fois différentes ; marque de sa capacité.

Le Sr d'Enyelle fils se trouva commander à Michilimakina. M. de la Corne commandent ce poste ayant été rapellé par Mr le Général pour le service. Les affaires étoient très mauvaises lorsqu'il est parti et M. de Vercher fut envoyé pour empêcher un plus grand dérangement causé par des Hurons du Détroit, les ayant arrêté la haut, et depuis le depart de ce dernier officier, nous ignorons

la situation des affaires.

Le Sr de Belletré (Belestre) connu et aimé des Sauvages de la rivière St-Joseph va avec eux dans ce poste il est une Ensigne de bonne conduite, qui fit la campagne des Chicachas et marcha au village, sous M. de Céloron, officier dont je ne scaurois dire trop de bien, en méritant beaucoup.

Le Sr de Belletré est un brave garçon qui contente tous ceux avec qui il est. Il accompagne le Père de la Ricardie jusqu'au Détroit. Le Sieur de St-Pierre lieutenant d'infanterie fit la campagne des Chicachas et fut envoyé dans le village pour négocier avec les chefs accompagné de nos Sauvages domiciliés dont il vint quelques chefs au fort de l'assomption, la négociation parut bonne et pacifique si nos Iroquois n'avaient rompu par un coup d'étourdy ce qui s'était si bien conclu mais en quittant le camp de L'assomption ils rencontrèrent des Chicachas, hommes et femmes qui s'en alloient dans les lieux de leurs chasses dont ils en tuèrent un nombre qui laissa les choses dans de mauvaises dispositions comme elles étaient auparavant.

M. Duplessis, capitaine, commandant à Niagara, où il est tombé malade de fatigue avec de mauvais vivres ayant manqué de viande fraîche, les Tonnon-touas ne lui en apportant plus, sa santé étant fort altérée a été obligé de demander à descendre pour se rétablir. C'est un bon officier, qui s'est fort bien soutenu parmy cette nation dans un tems bien critique on ne se peut conter sur rien de bien solide quoique ils ayent paru toujours s'accommoder fort bien avec les Français nous doutons à présent de leur fidélité, le Sieur de Joncaire qui a résidé si longtems avec eux étant tombé malade dangereusement ne nous donne guère de leurs nouvelles à présent ils ne sont pas descendu à Montréal et il y avoit de leurs gens dans les partis qui ont frappé sur nous cette année.

M. de Contre Coeur qui étoit son second, reste commandant dans la place, c'est un officier sur lequel il y a bien à conter, étant sage, d'un génie à bien commander et à observer un bon ordre dans son fort qui est le plus éloigné des Français des Cantons Iroquois, il est vigilant et n'obmettra rien de ce qui pourroit servir à la sûreté et à la conservation de son poste, on peut s'en fier à luy en toute assurance. Il a avec luy de bons officiers à qui il peut donner le bon exemple pour bien remplir leur devoir en exécutant les ordres qu'il pourra leur donner. Il a M. Pean son neveu à Québec qui est dans la majorité depuis du tems qu'il a monté à Montréal, et a été en party sur les terres de nos ennemis où il s'est très bien comporté, il est actif et vigilant tel qu'il faut qu'un officier soit dans cet emploi là. Il a été à L'Accadie, dans toute les occasions où il a été question de bien servir le Roy où il s'est acquis de l'honneur par la manière avec

laquelle il a agit.

Au Fort Frontenac c'est le Sieur de Cabanac, capitaine, qui y commande avec de bons officiers.

Il y voit tous les jours des Iroquois, surtout Nontagué, qui est celle qui pour ainsy dire a le premier rang. Il y en a même des résidents dans ce lieu là qui chassent et apportent du Chevreuil et du Gibier aux Français qu'on leur paie en petites marchandises à leur usage.

Tous les cinq Cantons paroissent tranquille et vivent en bonne intelligence avec les François, mais voisins des Anglais nos rivaux et ennemis il faut s'en méfier. Il nous est venu quantité de chefs de ce village, il y en a nombre à Québec qui iroient beaucoup de vaisseaux.

Les Amiers ont commencé dès l'été de bonne heure a se déclarer et fraper sur nous aux Cèdres les premières habitations sur le fleuve, en remontant quinze Aimiers environ différent autant d'hommes, femmes et enfans, dont ils enmenèrent quelques uns prisonniers en tuèrent d'autres qui ne pouvoient pas marcher à qui ils levèrent les chevelures, ils ont été jusqu'à Orange pour les faire voir.

Nous avons aussy dans les postes qui avoisinent nos habitations sur la frontière de petites garnisons, dans quelques-uns desquels il y a quelques soldats avec des officiers pour faire observer le bon ordre pour la défense de ces lieux mêlés avec des miliciens qu'on y joint pour faire nombre.

Le Sieur de Sablay, lieutenant commandant à Ste-Thérèse est un officier qu'on a jugé capable d'y faire son devoir il est ancien.

A Chambly il y a le Sr de Rouville lieutenant, bon officier, fort vigilant et actif, bien pret à faire toujours bien son devoir. Il n'y a depuis peu qu'un officier dans ces petits postes avec quelques Sauvages pour les découvertes quand ils veulent se prêter a nous, car depuis l'alliance que tous les Sauvages ont contractés ensemble il nous servent si mal qu'on les soupçonne d'avoir favorisé nos ennemis pour frapper sur nous.

A chateau qui est petit fort proche du village du Sault St-Louis, les ennemis y ont paru souvent et n'y ont cependant tué qu'une femmes dont le mari a eu la chevelure levée et qui n'est pas mort quoique blessé de plusieurs coup tant sur la tête qu'autre party de son corps.

Au Saut St-Louis, où sont les Iroquois qui est le plus grand village de nos domiciliés M. de Valterie, capitaine brave et honnête homme paisible a eu le commandement avec un officier sous luy qui y reste dans les autres postes on n'y en a laisser qu'un, ayant retiré les seconds a cause de peu d'officiers que nous avons, les Sauvages de ce poste eurent de la peine à recevoir cette petite garnison

de vingt soldats par plusieurs mauvaises raisons allégués ou de certains intérêts secrets avoient part.

Ils y vivent tranquillement à présent, et ce n'est qu'à condition que Mr le Général retire cette garnison dès que la paix sera faite, cette difficulté n'avoit jamais été et la plus grande partie sont fort du sentiment contraire et fort aisés de le voir.

Et de très longtemps il y a toujours eu des soldats dont les Sauvages étoient fort contents, et si on faisoit sortir quelque détachement, tous les hommes croient qu'on abandonnoit leurs femmes et leurs enfans de même c'est ce que de mauvaise génie ont pris l'échange.

Au Lac des deux Montagnes le Sieur Dumin (de Muy) lieutenant dont le père avoit été fait Gouverneur du Mississipi, il a été envoyé commandant de ce poste, c'est un homme judicieux sage et posé qui est un officier fort exact dans tout ce qui regarde le service du Roy.

Il en est revenue depuis quelques jours des incommodités dont il s'est trouvé attaqué il fut bien reçu de Mrs de St-Sulpice qui conduisent les Sauvages en qualité de Missionnaire et de la part de tous les Sauvages. Son second y reste commandant jusqu'à nouvel ordre, c'est le Sieur de Beaudicourt garçon sage et fort doux, bon officier, c'est luy qui portoit le drapeau dans le parti des Chicachas qui a parfaitement bien rempli tous ses devoirs pendant cette campagne.

Je peux encore nommer quelques bons officiers qui ont aussi fait leur devoir. Entre ces officiers la nous avons nombre de cadets Gentilshommes qui ont donné plus de la peine à arrêter leur ardeur qu'à faire agir. De ce nombre sont trois jeunes gens, Srs Bleins petit fils du Sieur Raimbeau lieutenant général de la juridiction de Montréal, qui n'arrivoient à retourner tant l'hiver que l'été. Ils étoient si ardents à aller chercher des ennemis qu'ils ont même fait des frais pour lever des Sauvages pour aller à la guerre avec eux.

Le R. P. de la Richardie est party pour aller au Détroit du Montréal le 6 7bre 1747. Comme j'ay marqué ci-devant, il est à souhaiter qu'il puisse réussir, les choses sont en très mauvais état en ce pays là, les suites peuvent en être facheuses si nous n'avons pas des secours de troupes.

Les dépenses qu'on fait pour entretenir des traites, et qui coutent infiniment, c'est une chose qu'on ne peut s'imaginer et ces gens là demandent toujours sans qu'on puisse les contenter.

Le R. P. de la Ricardie m'avoit dit qu'il étoit dans un état d'infirmité à luy faire apprehender de ne se rendre que bien tard et d'avoir beaucoup à souffrir à cause de la saison avancée mais qu'il n'y avoit que des ordres des Puis-

sances qui l'y obligeoient.

Le Sr de la Perrelle est un bon officier, il a fait les fonctions de sous-aide Major à Rochefort et à l'île de Ré. Je continu de l'employer luy ayant remarqué une grande capacité et des talens particuliers pour se bien acquitter de ce métier, de plus il dessine très joliment. Il a fait beaucoup de desseins de fortifications tant de place entiere que de pièces détachées et le sont détaillée fort proprement.

Voilà les campagnes que le Sieur Herbin fils, lieutenant des troupes a fait du côté des flamands, du sept avril avec 30 hommes Canadiens et quatre Sauvages, ils firent 4 prisonniers et six chevelures amenés au Fort St-Frédéric à M. de Noyan commandant.

Du 22 Avril avec 50 hommes Canadiens et sept Sauvages ils firent trois prisonniers et 20 chevelures amenés au Montréal avec grande quantité de lettres angloises.

Le Sr de Lignery a fait les campagnes des Renards des Chicachas au fort de L'Assomption à L'Accadie. Les campagnes qui s'y sont faites étoient a la défaite des anniers et Flamands par le Chev. de la Corne et le Sr St-Pierre. Le Sr de Blainville, c'est le plus ancien enseigne en pied des troupes, a commandé à la rivière St-Joseph fait la campagne avec M. Rigaud quand ils prirent un petit fort anglais dans le Gouvernement de Baston.

Dans ces derniers troubles, on est a tout moment en risque d'être assassiné ne connoissant point le fond de leurs coeurs, ce qui est la vérité ils sont tous fort traités sans pouvoir presque démêler les mauvais d'avec les bons pour enfin toutes sont mauvaises. Il est bien difficile de s'en garantir. Ils sont nombreux et se trouvent partout, souvent là où ils ne sont nullement attendus tant ces gens là ont de ruses.

BOISHEBERT

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|---------------|
| Abancour dit la Caille, Adrien | 322 |
| Abel, anglais de nation, Le sieur | 21 |
| Adam, Jean | 28 |
| Aimard, Gustave | 247 |
| Albanel, R. P. Charles | 226 |
| Amyot, délégué en Angleterre en 1763, M. | 56 |
| Aubenton de Villebois, Ambroise d' | 14 |
| Audouard de Saint-Germain, Guillaume | 28 |
| Avaugour, Le gouverneur Pierre duBois d' | 50 |
| Baie Saint-Paul, Le mal de la | 36 |
| Basilique de Québec | 3 |
| Beaucours, Le peintre | 333 |
| Bécard de Grandville, La famille | 97 |
| Berchereau, François de Chavigny de | 29 |
| Bergères de Rigauville, La famille des | 227, 259, 288 |
| Bernon, Gabriel | 19 |
| Berthelet, Antoine-Olivier | 183 |
| Berthier, La mort de M. de | 209 |
| Biographies Canadiennes | 22, 226 |
| Bissot, veuve Jolliet, Claire Françoise | 336 |
| Bizard, major de Montréal, Jacques | 291 |
| Bleu et rouge | 354 |
| Boishébert, Mémoire de M. de | 375 |
| Bolduc, Louis | 65 |
| Boucher, Pierre | 43, 122 |
| Boucher, Testament spirituel de Pierre | 249 |
| Bourassa, Napoléon | 274 |
| Bourdon de Romainville, Jean | 307 |
| Bourdon de Notre-Dame de Montréal, Le premier | 311 |
| Bourgeois fut-elle accusée d'homicide, Soeur | 192 |
| Boyvinet, Ordonnance de Gilles | 160 |
| Briqueterie à Québec sous le régime français | 161 |
| Budemont, De Rivon de | 44 |
| Cabane aux Taupiers, La rivière de la | 126 |

| | |
|--|----------|
| Canot d'écorce | 236 |
| Cazeau, François | 115, 157 |
| Chambly, Le capitaine de | 374 |
| Champigny, "Mémoire instructif sur le Canada" | 278 |
| Champlain, Une signature de | 335 |
| Chansonnier à Montréal au 18e siècle, Un | 46 |
| Charon de la Barre était-il canadien ? | 113 |
| Charon, Les Frères | 62, 365 |
| Chasy, Le nom de la rivière | 43, 122 |
| Chavigny, Fief de | 29 |
| Chevrotière, Fief de la | 29 |
| Chien d'or, L'origine de la légende du | 15 |
| Clerin, Etienne du Bourgue de | 319 |
| Cloridorme ou Cloridan | 212 |
| Colonisation du Canada sous le régime français | 88 |
| Commissaire de la marine, Les attributions du | 175 |
| Comporté, Philippe Gautier de | 16 |
| Conférence de M. de la Galissonnière avec les Iroquois | 347 |
| Conseil de guerre à Québec le 15 septembre 1759 | 63 |
| Conseillers au Conseil Souverain, Premiers | 346 |
| Conseillers clercs au Conseil Souverain | 352 |
| Contemplatives à Montréal au 19e siècle, Un ordre de | 169 |
| Dates canadiennes | 39 |
| Denis de Saint-Simon, Paul | 18 |
| Denonville, Lettre inédite de M. de | 82 |
| Denonville contre les Tsonnontouans, Campagne de M. de | 128 |
| Deschambault, Jacques-Alexis Fleury | 30 |
| Deschambault, Ordonnance inédite de M. | 81 |
| Deschambault, L'abbé Jacques Fleury | 206 |
| Deshayes, hydrographe du roi, Jean | 129 |
| Dion ou Guyon, Denis | 26 |
| Dufrost de la Gemmeraye, La famille | 71 |
| DuMesnil-Eury ou Urry, Jacques | 244 |
| Duplessis de Morampont, Charles-Denis | 18 |
| Edits et Ordonnances | 70 |
| Exhérédation sous le régime français | 310 |
| Falaise—Voir Gannes. | |

| | |
|--|----------|
| Fief de Chavigny | 29 |
| Fief de la Chevrotière | 29 |
| Fief de la Tesserie | 29 |
| Fondville—Voir Bécard. | |
| Frédéric de Ghyvelde, Ouvrage du R. P. | 317 |
| Freneuve et la <i>Renommée</i> , Le capitaine de | 60 |
| Frères Charon, Les | 62, 365 |
| Freté, Ferté et Forté, Familles | 275 |
| Gagnon, Ouvrages de Ernest | 53 |
| Galissonnière et les Iroquois, M. de la | 347 |
| Gannes de Falaise, Mort de M. de | 175, 254 |
| Giffard était-il médecin, Robert | 31 |
| Giffard a-t-il laissé des descendants de son nom ? | 89 |
| Giffard de Fargy, Joseph | 93 |
| Giffard, Les seigneuries accordées à Robert | 188 |
| Girouard, Ouvrages publiés par Désiré | 257 |
| Glackemeyer, La famille | 195 |
| Grandmaison, Eléonore de | 30 |
| Grandville—Voir Bécard. | |
| Grignon de Montfort, Le bienheureux | 191 |
| Guibord, L'affaire | 186 |
| Guyon ou Dion, Denis | 26 |
| Haimard, Pierre | 22 |
| Hauteville, Nicolas Le Vieux de | 33 |
| <i>Histoire naturelle et véritable</i> de Pierre Boucher | 43, 122 |
| Immaculée Conception à Québec, Tableau de l' | 3 |
| Jacques, Le Dr Louis-Aristide-Georges | 169 |
| Junceria, Raymond-Bertrand | 271 |
| Kirby et le "Chien d'or", William | 15 |
| La Caille, Adrien d'Abancour dit | 322 |
| LaCroix, Le lac | 350 |
| Lafontaine, Notes sur sir L.-H. | 304 |
| Langlois père et fils, Noël | 245 |
| Le Chevalier, Le maître d'école | 250 |
| Le Gardeur de Villiers, Charles | 17 |
| LeMaistre, Francis | 3 |

| | |
|--|----------|
| LeMoine Despins, Les | 213 |
| Lettre du juge Rimbault en 1731 | 242 |
| Lettre de Louis XIV au Conseil Souverain | 258 |
| Lettre du Conseil Souverain à M. de Maurepas | 256 |
| Lettre de Louis XIV à M. de Beauharnois | 246, 248 |
| Lettre de Louis XV à M. de la Galissonnière | 251 |
| Lettre de Louis XV à M. Duquesne | 253 |
| Le Vasseur de Néré, L'ingénieur | 121 |
| Le Vieux de Hauteville, Nicolas | 33 |
| Loyalistes, Les | 210 |
| Maison dorée à Montréal, La | 315 |
| Maisonneuve, Notes et documents sur M. de | 139 |
| Maisonneuve, Les armes de M. de | 289 |
| Mal de la Baie Saint-Paul, Le | 36 |
| Maréchaussée à Montréal, La | 16 |
| Mémoire de M. de Boishébert | 375 |
| Mémoire de M. Le Roy de la Potherie | 214 |
| Mémoire instructif sur le Canada | 278 |
| Menouel, François | 168 |
| Michel de la Rouvillière, Honoré | 151 |
| Niagara, en 1688, Etat dans lequel a été le fort | 272 |
| Officiers militaires de 1750 à 1767 | 341 |
| Montalembert et le Canada | 205 |
| Montréal en 1715, Ordonnances sur les rues de | 81 |
| Montréal, Un tribunal à | 124 |
| Ordonnance contre le maître d'école Le Chevalier | 250 |
| Ordonnance contre le travail du dimanche | 160 |
| Ordre de contemplatives à Montréal au 19e siècle | 169 |
| Ouvrages publiés par Ernest Gagnon | 53 |
| Ouvrages publiés par Désiré Girouard | 257 |
| Ouvrages publiés par Frédéric de Ghyvelde | 317 |
| Ouvrages canadiens récents | 52, 150 |
| Paulus | 308 |
| Piuze, La famille | 45 |
| Poëles sous le régime français, Les | 334 |
| Poitiers Dubuisson, Famille | 275 |
| Pontbriand, Oraison funèbre de Mgr de | 182 |

| | |
|---|-----------------------------|
| "Portages" d'Ottawa à la Rivière Rouge | 303 |
| Potherie, Un mémoire de Le Roy de la | 214 |
| Premiers conseillers au Conseil Souverain | 346 |
| Prévot de la Maréchaussée | 16 |
| Price à Chicoutimi, Le monument | 255 |
| Québec, Basilique de | 3 |
| Québec le 15 septembre 1759, Conseil de guerre à | 63 |
| Québec en 1775, Siège de | 277 |
| Questions | 175, 316, 349 |
| Rageot de Saint-Luc et de Beaurivage, Les | 324 |
| Raimbault, Une lettre du juge | 242 |
| Ramezay, Une soirée chez M. de | 252, 290 |
| Ramezay, après 1759, M. de | 355 |
| Ramezay, Les armes des | 372 |
| Raquette canadienne, La | 95 |
| Raymond, Chevalier de | 351 |
| <i>Renommée</i> , Le naufrage de la | 60 |
| Réponses | 62, 186, 209, 254, 321, 353 |
| Rigauville — Voir Bergères. | |
| Rivière de la Cabane aux Taupiers | 126 |
| Rochefort, M. de | 82 |
| Rouge et bleu | 354 |
| Rouvillière, Honoré Michel de la | 151 |
| <i>Saguenay en 1850, Le</i> | 64 |
| Sailly, Gabriel Celles dit Duclos de | 43 |
| Saint-Joseph, La | 77 |
| Saint-Olive, Claude | 46 |
| Scieurs de bois et porteurs d'eau | 43 |
| Siège de Québec en 1775, Le | 277 |
| Silly, Jean-Baptiste de | 313 |
| Stuart, Marguerite | 3 |
| Tesserie, Fief de la | 29 |
| Testament spirituel de Pierre Boucher | 249 |
| Travail des enfants à Montréal au XVIIe siècle | 57 |
| Travail du dimanche, Ordonnance contre le | 160 |
| Tribunal à Montréal il y a 244 ans, Un | 124 |
| Tsonnontouans, La campagne de M. de Denonville contrel es | 128 |

| | |
|--|-----|
| Tuileries à Québec sous le régime français | 161 |
| Uniforme des troupes de la marine | 353 |
| Varenes, Famille de | 370 |
| Varin de la Marre, Jean-Victor | 176 |
| Viennay-Pachot, Jean-Daniel-Marie | 226 |
| Villebois, Ambroise d'Aubenton de | 14 |
| Welland, Le canal | 189 |



